



Déclassifié¹

AS/Soc/Enf/CSE (2019) PV 02

22 juin 2020

Fsocenfcssepv02_2019

**Commission des questions sociales, de la santé
et du développement durable**

Sous-commission sur les enfants

Sous-commission sur la Charte sociale européenne

Procès-verbal

de la réunion conjointe tenue à Strasbourg le

jeudi 14 novembre 2019, de 14h à 17h

et le vendredi 15 novembre 2019, de 9h à 13h

Jeudi 14 novembre 2019, de 14h à 17h

En l'absence de la Présidente de la sous-commission, **Mme Irina Pruidze** (Géorgie, CE), Vice-présidente de la sous-commission sur les enfants, prend la présidence, ouvre la réunion conformément au Règlement de l'Assemblée en ce qui concerne l'absence de quorum (Article 47.4) et souhaite la bienvenue à tous les participants.

1. Ordre du jour

[AS/Soc/Enf/CSE (2019) OJ 02rev2]

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

2. Procès-verbal

[AS/Soc/Enf/CSE (2019) PV 01]

Le projet de procès-verbal de la réunion conjointe de la sous-commission sur les enfants et de la sous-commission sur la Charte sociale européenne, tenue à Strasbourg le 3 octobre est **approuvé**.

3. Préparer l'Europe de demain : Renforcer les droits de l'enfant pour un continent à l'épreuve de l'avenir – suivi parlementaire de la Conférence pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)

[Conclusions de la Conférence]

Les deux sous-commissions **tiennent** une table ronde, avec la participation de Mme Jennifer De Temmerman, membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

Mme De Temmerman note que la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, le Secrétaire d'État français à la Protection de l'enfance et la Présidente de l'Assemblée se sont adressés aux participants à l'ouverture de la Conférence sur les droits de l'enfant. Les statistiques sur la pauvreté des enfants révèlent que s'attaquer à ce problème n'est pas un luxe. Il est urgent de renforcer la volonté politique et de dégager des ressources suffisantes. La conférence a été organisée dans le cadre de la Présidence française du Comité des Ministres. La présence de plusieurs ministres a montré qu'il y avait une prise de conscience accrue de l'importance des droits de l'enfant. La Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe a souligné un certain nombre de lacunes. Les enfants ont joué un rôle actif pendant la conférence. L'Agenda 2030 des Nations Unies permet d'attirer l'attention sur les droits de l'enfant, tous les objectifs étant pertinents, et en particulier l'Objectif 16.2. L'importance de la coopération à tous les niveaux a été soulignée. L'accent a été mis sur les « 4 P » - prévention, protection, participation et promotion. Le Comité des Ministres devrait être plus à l'écoute de

¹Ce procès-verbal a été déclassifié par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 22 juin 2021, tenue de manière hybride.

l'Assemblée. De même, en France, le Parlement n'est pas aussi écouté qu'il le devrait. Il est difficile de savoir si cela est dû à un manque d'intérêt, au dénigrement du parlementarisme ou à d'autres raisons encore. Les conclusions du rapporteur général ont porté sur les cinq priorités : l'égalité des chances, la participation des enfants, la lutte contre la violence, une justice adaptée aux enfants et l'environnement numérique. Il s'agit d'un tournant pour les droits de l'enfant. Chaque acteur a un rôle essentiel à jouer.

Lord Touhig se déclare d'accord avec les observations de Mme De Temmerman et se demande si nous écoutons réellement les enfants. Dans le groupe de haut-niveau, il y avait des cavaliers comportant le nom des orateurs, mais pas pour les enfants. Il y a eu beaucoup d'informations échangées dans les ateliers autour du pouvoir (« *Power Talks* »), mais leur structure n'a pas laissé suffisamment de temps pour les discussions. Cela devra être pris en compte pour les événements à venir. **M. Micaloff**, un enfant délégué de Malte, indique que les ateliers sur le pouvoir étaient formidables. Il pourrait être intéressant de prévoir la possibilité de soumettre des questions écrites.

La Présidente a trouvé la conférence très utile. Certains domaines des droits de l'enfant sont bien connus, mais il reste encore des « zones d'ombre », notamment l'égalité entre les sexes, la violence sexuelle, les camps de réfugiés, les droits des mineurs en conflit avec la loi, les châtements corporels et les enjeux du numérique. La principale conclusion est qu'une action politique transversale est requise. Comme l'a montré l'exemple de l'Islande, c'est seulement en rassemblant les ressources et l'expertise qu'il est possible de progresser au niveau national, régional et international. La principale question, qui a été posée par l'un des enfants, est de savoir « Comment ? ». L'Assemblée doit continuer à encourager les enfants à être autonomes et à participer de manière plus significative. Ils devraient avoir une influence sur la prise de décisions. Et les parlementaires doivent faire un travail sur eux-mêmes. Cette participation doit être liée non seulement aux questions qui concernent directement les enfants, mais aussi aux questions d'intérêt général. Davantage de réunions sont nécessaires.

4. Le pouvoir de l'action parlementaire : promouvoir une participation des enfants significative et durable aux travaux des parlements nationaux et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

[AS/Soc/Child/Inf (2019) 01 (disponible en anglais uniquement), AS/Soc (2019) 22]

Les deux sous-commissions **tiennent** une audition publique, introduite par la Présidente, avec la participation de :

- ✓ Mme Cath Larkins, Présidente du groupe de référence en matière de participation d'enfants à Eurochild (Royaume-Uni)
- ✓ Mme Zsuzsanna Rutai, Consultante pour les droits de l'enfant
- ✓ Enfants représentant les associations Eurochild et Themis

Lord Touhig rappelle que la sous-commission sur les enfants a discuté de la participation des enfants au sein de l'Assemblée à plusieurs reprises. Une réunion a été organisée avec la Présidente de l'Assemblée et Mme Anne Crowley a élaboré un rapport sur ce sujet. Un séminaire a eu lieu en juin, avec la participation d'enfants. Les contributions des enfants ont été très utiles. Dans le contexte du rapport de Baroness Massey sur la participation des enfants, il est proposé de lancer une initiative pilote dans deux pays – la France et le Royaume-Uni, incluant une évaluation. Dix autres pays pourraient aussi y participer. Le soutien local d'ONGs ou d'écoles est nécessaire. Du matériel pédagogique doit être élaboré dans ce but. Ce matériel devra être imaginaire, utile, adapté aux enfants et devra tenir compte des normes culturelles. La participation des enfants ne doit s'apparenter à du « tourisme ». Il y a trente ans, au Royaume-Uni, des enfants avaient été invités à siéger dans les Conseils d'école. Ils pouvaient modifier les menus proposés à l'école. Des enfants avaient interviewé des enseignants. Ces interviews ont été la partie la plus difficile. Il incombe à chacun d'entre nous de trouver le financement pour cette initiative. Le rapport sera prêt en 2021. C'est une chance que Baroness Massey ait accepté ce rôle. Nous allons assister à un changement profond de la manière dont les enfants vont s'impliquer dans le travail de l'Assemblée.

Mme Larkins fait remarquer que les enfants participant à cette réunion n'ont eu que quelques semaines pour se préparer et qu'ils ont dû travailler dur. Il est important de prévoir suffisamment de temps pour la participation des enfants. Dans ce contexte, lorsqu'on parle d'articles de certains instruments juridiques ou politiques, il est important d'expliquer ce dont il s'agit. **Mme Rajcic**, un enfant délégué de Serbie, souligne que les enfants devraient être impliqués dans toutes les discussions les concernant. Ils devraient pouvoir choisir leurs propres représentants. Elle fait partie du Conseil de son école mais n'a guère d'influence sur les véritables prises de décision. La configuration de la présente réunion est adaptée à la participation des enfants. Toutefois, le langage utilisé doit être plus simple et plus compréhensible. Des enfants âgés de 9 à 10 ans, voire plus, devraient pouvoir participer. Diverses formes de participation combinées sont nécessaires. Les enfants devraient pouvoir voter les lois. Il importe de déterminer comment savoir ce qui fonctionne. Il y a beaucoup

trop de « déclarations fantaisistes » signées par des « responsables politiques fantaisistes » qui ne sont pas appliquées dans la pratique.

M. Micaleff pense que c'est une bonne idée d'impliquer les enfants dans le travail des parlements. Cela leur permet de défendre leurs droits. Des dispositions spéciales devraient être prises pour les enfants handicapés. Par exemple, pour les enfants en chaise roulante, il devrait y avoir des bureaux avec plus d'espace autour pour qu'ils puissent passer avec leurs chaises. Cela prendra du temps. Il conviendra de procéder étape par étape. Les parlements ont besoin d'enfants en tant que responsables politiques. Les enfants savent mieux que quiconque quels sont leurs besoins. Il devrait y avoir davantage de possibilités pour les enfants de rencontrer des responsables politiques, qui font les lois. La dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie et la dyspraxie sont des problèmes importants. **Mme Jones** fait remarquer qu'elle-même et ses collègues ont créé une nouvelle ONG spécialement pour ces enfants. Ils sont plus particulièrement exposés à la violence et isolés. Cette ONG a aujourd'hui un statut international. **M. Micaleff** indique qu'il a été harcelé et qu'on lui a dit, dans son école, de « laisser tomber ». Les professionnels doivent être formés. **Mme Rajcic** indique que les petits tyrans ne harcèlent pas nécessairement les autres parce qu'ils sont méchants, mais parce que, dans de nombreux cas, ils ont eux-mêmes un problème. **M. Micaleff** déclare que les enfants qui ont fait l'expérience de la participation inclusive ne risquent pas de devenir des petits tyrans. **Mme Larkins** souligne qu'au niveau local, il est plus facile de faire participer les enfants aux questions qui les concernent directement. Des projets de recherche de ce type sont nécessaires.

La Présidente convient que le langage spécialisé peut être difficile. S'il existait une application permettant d'utiliser l'option « J'aime » en ce qui concerne les projets de loi devant être votés, est-ce que de nombreux enfants l'utiliseraient ? **Mme Rajcic** déclare que les enfants ayant des besoins spéciaux seraient tout particulièrement intéressés à une telle participation. Il devrait être obligatoire de les consulter. Il est important de montrer quels sont les bénéfices de cette participation des enfants. Cela permettrait de changer les choses de façon significative. **La Présidente** souligne que cela prend du temps. **M. Micaleff** propose que la participation des enfants soit incluse dans le programme scolaire. **Mme Jedele**, un enfant délégué de France, déclare qu'il est important de donner accès aux enfants à la prise de décision. D'après son expérience, dans un cas, les enfants ont pu faire changer leurs écrans d'ordinateur, car ces derniers n'étaient pas assez bons. **M. Schennach** souligne qu'en démocratie, il est important de se battre pour les majorités. Cela prend du temps, et ce n'est pas un processus à grande vitesse. Dans son parlement, huit heures par mois sont consacrées au travail avec des enfants. Les lois devraient être lisibles et compréhensibles. En Autriche, il y a des cours d'éducation politique à l'école. Les enfants représentent l'avenir de leurs pays.

Mme De Temmerman fait remarquer que, selon l'Agenda 2030 des Nations Unies, il y a 17 objectifs, qui sont très généraux. L'objectif 16.2 traite de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. Il n'est pas toujours facile d'expliquer ces choses. À l'Assemblée nationale française, pour la première fois, un événement doit être organisé la semaine prochaine pour permettre aux enfants de siéger à la place des parlementaires. **M. Micaleff** suggère qu'il faudrait enseigner aux enfants comment travaillent les parlements. Les enseignants pourraient « googler » des informations pertinentes. Des quiz pourraient être utilisés comme outils d'enseignement.

Mme Jedele parle de son expérience en tant qu'élue locale des jeunes à Illkirch (France). Avec 37 autres enfants élus au Conseil municipal, elle a travaillé sur des questions liées au sport, aux loisirs, à la citoyenneté et au développement durable. Ils se rencontrent pour des sessions plénières et envoient des demandes officielles au Maire. Il y a un véritable esprit d'équipe et beaucoup de travail est accompli. **M. Maniani**, un enfant délégué de France, participe également au travail du Conseil municipal à Illkirch. À la suite de l'une de leurs demandes, un nouveau terrain de jeu a été construit et inauguré en juin 2019. **M. Kaybaki** ajoute que des enfants à peine âgés de neuf ans ont rempli leurs fonctions d'élus représentant les jeunes. **M. Micaleff** demande à quel point il a été difficile pour les enfants de faire appliquer leurs décisions dans la pratique. **Mme Jedele** répond que cela a été très difficile. De nombreux aspects ont dû être pris en compte. Par exemple, les enfants avaient proposé une « corrida » (une course) dans les rues, mais cela n'a pas été possible.

Lord Touhig demande si les enfants ont dû organiser des élections, et quelle sorte de discussions ils ont eu avec les adultes. **M. Maniani** répond qu'il y a 2-3 représentants des enfants élus par école pour les 4-5 écoles d'Illkirch. Ils rencontrent régulièrement des membres d'associations qui peuvent les soutenir et les aider à concrétiser leurs projets. **Mme Jedele** ajoute que les enfants ont eu la possibilité de faire des commentaires sur les plans, qui ont été dûment pris en compte, de sorte que les enfants sont contents des résultats. Ils contrôlent aussi le budget. Les enfants voulaient que les terrains de jeux soient accessibles et hors du commun. **M. Kaybaki** indique que les enfants étaient très motivés et très imaginatifs. Les adultes ont hésité à freiner les initiatives des enfants. Toutefois, c'était le projet des enfants. Les enfants impliqués représentaient les avis des autres enfants également. La lettre qu'ils ont préparée a été entièrement écrite par les enfants (et

comportait de nombreuses fautes). Deux millions d'euros ont été assignés aux sites proposés par les enfants et tous ces espaces existent désormais. Les enfants eux-mêmes ont inauguré leurs projets.

Mme Rutai présente les matériels en cours de préparation dans le cadre du rapport de Baroness Massey sur la participation des enfants. Le Conseil de l'Europe a élaboré des normes sur cette question. Les principes essentiels sont les moyens, l'espace, la possibilité et le soutien. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant fournit un cadre important. Le Conseil de l'Europe devrait appliquer ces principes dans ses propres travaux. La Recommandation du CM prévoit le droit de participation. Le suivi des droits de l'enfant offre une possibilité. L'Assemblée doit rendre sa procédure adaptée aux enfants et créer des « points d'entrée » pour une telle participation. Les enfants devraient être libres de choisir le format et le contenu de leurs contributions. Il convient de leur fournir des informations sur le Conseil de l'Europe adaptées aux enfants. Il est important de leur donner des informations sur l'Assemblée, sa structure, quels sont ses liens avec les pays dont ils sont originaires et avec leurs vies, ainsi que le cadre de leur participation. Il faut impliquer des professionnels formés pour faciliter la participation des enfants. Le rapport de Baroness Massey vise à proposer un modèle sur la façon dont les enfants pourraient participer. Ce sera un processus d'apprentissage pour l'Assemblée. Il importe de veiller à ce que la participation des enfants soit significative et durable. Le rapport devrait être adopté en 2021. **Mme Larkins** suggère de commencer tout d'abord par les enfants, de garantir leur engagement et d'adopter une approche ascendante. **Mme Rutai** répond que cela peut découler de la première activité.

Tandis que les enfants quittent la réunion à la fin de cette discussion, **M. Micaleff**, déclare que cette réunion a été la meilleure expérience de participation qu'il ait eue en tant qu'enfant et qu'il souhaitait que ça ne finisse jamais.

5. L'action parlementaire en vue de renforcer le pouvoir d'action des enfants afin de stopper la violence sexuelle

[Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote

Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels]

Les deux sous-commissions **tiennent** une audition publique, organisée en tant que contribution de l'Assemblée parlementaire à la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), avec la participation de :

- ✓ M. Mikaël Poutiers, Secrétaire du Comité de Lanzarote, Division des Droits des Enfants du Conseil de l'Europe
- ✓ Mme Cath Larkins, Présidente du groupe de référence en matière de participation d'enfants à Eurochild (Royaume-Uni)
- ✓ Mme Josiane Bigot, Présidente de l'association Themis (France) pour l'accès au droit des enfants et des jeunes
- ✓ M. Olivier Egélé, Président de l'association Stop aux violences sexuelles Alsace (France)

M. Poutiers rappelle que, cette année, la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a pour thème la participation des enfants. Une boîte à outils a été mise au point à cette fin. Il est important de faciliter le travail des enfants sur ce sujet. Un kit sur les réseaux sociaux est également disponible. Le Comité de Lanzarote a décidé de consulter les enfants concernant ses rapports. Le rapport actuellement en préparation porte sur le problème des abus sexuels facilités par les technologies de l'information, l'accent étant mis sur les images auto-produites. Dans 10 pays, les enfants ont envoyé leurs informations et commentaires (sous différents formats), et leurs réponses sont en train d'être analysées. Le cycle de suivi doit être terminé dans un an environ. La contribution de l'Assemblée à cette Journée européenne a été très appréciée.

Mme Larkins mentionne une étude menée à l'échelle européenne auprès de cinq pays sur la participation des enfants. Elle fait remarquer qu'il y a un risque, lorsque nous parlons d'autonomiser les enfants, de leur faire assumer la responsabilité. Par ailleurs, les enfants sont souvent amenés à travailler sur des programmes pour d'autres personnes. Il est indispensable de mettre en place des relations durables. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence. Dans certaines cultures institutionnelles, la violence fondée sur le genre est acceptable. Ces cultures sont encore renforcées dans certaines familles. Les campagnes et politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont cruciales. Les enfants devraient participer à ces campagnes. Des aides adaptées ont dû être utilisées. Aucun format ne correspond à tout le monde. « Raconter des histoires » pourrait être une méthode utile et produire de bons résultats.

Mme De Temmerman prend la Présidence et convient de l'importance d'avoir recours à différentes approches. **Lord Touhig** demande s'il est possible de conserver la distance nécessaire dans ce contexte.

Mme Larkins répond qu'un jeu spécial a été mis au point, où chacun(e) peut choisir son rôle. Il est important

de disposer d'un environnement où les gens se sentent en sécurité pour parler ouvertement de choses sensibles. La « fictionnalisation » est une méthode utile.

Mme Bigot signale que beaucoup de progrès ont été accomplis. Il y a 25 ans, la pédophilie était acceptée, en particulier dans les milieux artistiques. Cependant, des progrès restent encore à faire. En France, en 2018, une tentative visant à modifier la législation en ce qui concerne l'âge du consentement a échoué. Elle proposait que, pour les enfants en dessous d'un certain âge (au minimum 13 ans), la question du consentement ne s'applique pas et que tout acte sexuel soit considéré comme un viol. Il est important de former les adultes à identifier et à signaler les cas d'abus sexuels sur enfants. Dans un cas, une enseignante s'est retrouvée concernée en lisant la rédaction d'un élève. Elle a ainsi pu dénoncer un cas d'abus sexuel sur cette fillette par son père. La vigilance et la rapidité de l'enseignante ont été primordiales. La France n'est pas une bonne élève pour ces questions. Les enfants qui signalent des abus sont souvent laissés entre les mains des personnes qui ont abusé d'eux et réduits au silence. C'est aussi difficile pour les personnes qui interrogent les enfants. Il faut améliorer le processus.

La Maison des enfants est une bonne solution. La France est loin de rendre cette solution possible. L'enfant doit répéter son témoignage à plusieurs reprises dans différents endroits. Les restrictions budgétaires sont un obstacle important. Il est fondamental d'accompagner l'enfant pendant toute l'instruction judiciaire. L'association Thémis représente les enfants dans ces enquêtes, notamment en cas de violences sexuelles au sein de la famille. La mère n'est pas suffisamment neutre. Il faut un représentant ad hoc. Les enfants sont toujours obligés de se justifier devant les tribunaux et reviennent parfois sur leurs témoignages en raison de leur détresse émotionnelle. Seul un représentant ad hoc peut dire si, selon lui, l'enfant agit sous pression et/ou ne peut pas faire face d'un point de vue émotionnel. L'avocat de la défense doit appliquer ce que dit l'enfant. Le représentant ad hoc peut aussi donner des conseils quant à la nécessité de retirer la garde aux parents.

M. Egelé rappelle qu'un enfant sur cinq est concerné par les violences sexuelles. Il s'agit d'un problème de santé publique. Le traumatisme des violences se poursuit à l'âge adulte. 80 % des cas se produisent au sein de la famille. Quelques cas sont révélés au grand jour alors que la victime est encore un enfant. Les violences sexuelles détruisent des vies. Les Nations Unies considèrent les violences sexuelles comme des crimes de guerre. Les faits sont révélés lorsque les victimes ont 30 ou 40 ans. S'ensuivent des problèmes médicaux sans fin. Les délais de prescription impliquent que, dans de nombreux cas, il est trop tard pour obtenir des éléments de preuve. En 2014, un projet de loi (loi Schiappa) a fait l'objet de discussions pendant six mois. À la fin, l'article 2 a été retiré. Par conséquent, en France, il n'existe pas de majorité sexuelle officiellement établie. Les mineurs doivent prouver qu'ils n'ont pas donné leur consentement. Bien trop souvent, les mineurs ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Tous les professionnels concernés doivent être bien formés. Les smartphones sont la source de nombreux problèmes. Aujourd'hui, des enfants de 10 ans peuvent avoir directement accès à la pornographie. Cela contribue à créer un cadre de référence biaisé en ce qui concerne les relations entre les hommes et les femmes. Celles-ci sont vues comme des « objets ». La violence s'est normalisée. Il est important d'enquêter sur le mode opératoire des auteurs de féminicides : 80 % d'entre eux sont eux-mêmes d'anciennes victimes de violences sexuelles. L'association créée par M. Egelé et ses collègues propose un programme de prévention (depuis l'école primaire jusqu'à 18 ans). Cependant, ils n'ont pas réussi à l'introduire à l'école. Il faut obtenir une autorisation. Le sujet est embarrassant. Et il y a également un problème de financement.

La Présidente fait part de ses préoccupations à propos des contenus violents. Il devrait y avoir davantage de possibilités de protéger les enfants et de tirer les enseignements des bonnes pratiques. Même si on empêche l'accès à du contenu sexuellement explicite, les enfants sont curieux. Le blocage n'est pas la solution. En Géorgie, un Code sur les enfants a récemment été adopté. Une réglementation est indispensable pour résoudre ces problèmes. Il n'y a pas de solution magique car c'est une question très complexe.

Lord Touhig remercie M. Egelé pour sa présentation percutante et dérangeante. Il est difficile de réglementer l'utilisation d'images sexuellement explicites. Que devraient faire les fournisseurs d'accès à internet ? Que faut-il faire du point de vue de la législation nationale ? Quels sont les types d'accords internationaux utiles ? Le contenu de la toile peut facilement être manipulé. Les jeunes ne sont pas pleinement conscients de rendre leurs informations accessibles à tout le monde.

M. Egelé répond que restreindre l'accès ne suffit pas. La prévention est importante. C'est aussi une question d'urgence. Le nombre de mineurs qui sont eux-mêmes des auteurs de violences sexuelles explose. Il faut une volonté politique pour résoudre ce problème. Au Canada, le programme « *Virages et passages* » des années 70-80 a produit de bons résultats. Le Canada a trente ans d'avance dans ce domaine par rapport à la France. Il y a eu quelques sondages sur les enfants, et très peu de statistiques. Il est difficile de savoir combien d'enfants sont touchés par les violences sexuelles. L'association « Stop aux violences sexuelles Alsace » ne bénéficie d'aucun financement public pour l'assistance fournie.

Mme Larkins indique que la prévention est ce qui est le plus efficace. Il est essentiel de veiller à ce que la prévention soit moderne et pertinente. Les filtres sont utiles. Lors de la conférence, les enfants ont demandé des filtres (pas nécessairement ceux qui doivent être contrôlés par des adultes). **M. Poutiers** rappelle que les rapports de suivi de Lanzarote ont mis en avant des exemples de bonnes pratiques. Grâce à la promotion faite par le Comité de Lanzarote, le système Barnahus commence à remporter un certain succès, avec la mise en place de nouveaux établissements à Chypre et en Slovaquie.

Vendredi 15 novembre 2019, de 9h à 13h

6. Un quart des enfants risquent l'exclusion sociale en Europe – les parlements en font-ils suffisamment pour les protéger ?

Les deux sous-commissions **tiennent** une audition publique avec la participation de :

- ✓ Mme Eliane Chemla, Rapporteuse générale du Comité européen des droits sociaux (CEDS)
- ✓ M. Jan Malinowski, Chef du Service de la Charte sociale européenne au Conseil de l'Europe
- ✓ M. Grigorios Tsioukas, Expert national détaché, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Lors de l'ouverture de l'audition, **la Présidente** rappelle la Résolution 1995 (2014) et la Recommandation 2044 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur : « Éradiquer la pauvreté des enfants en Europe ». La Rapporteuse de l'Assemblée sur cette question, Mme Sevinj Fataliyeva, attend beaucoup du suivi de ces textes et des propositions qu'ils contiennent. En outre, la sous-commission de l'Assemblée sur la Charte sociale européenne a organisé plusieurs séminaires parlementaires sur des questions concernant la protection des droits sociaux des enfants, à la lumière des dispositions de la Charte et des conclusions annuelles du Comité européen des droits sociaux (CEDS).

Mme Chemla présente ensuite une vue d'ensemble des travaux les plus récents du CEDS. L'article 30 de la Charte concerne la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans les seuls pays de l'Union européenne (UE), on estime à environ 25 millions le nombre d'enfants vivant sous le seuil national de pauvreté. La pauvreté et l'exclusion sociale ont des répercussions non-négligeables sur les enfants pendant toute leur vie ; leurs effets continuent de se prolonger à travers la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Afin d'assurer une protection adéquate contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut mettre en œuvre de façon effective les droits à un logement décent, à l'alimentation, à l'accès aux soins de santé et parfois aussi à la protection contre la discrimination, telle que la discrimination en raison d'un handicap. La procédure de réclamations collectives de la Charte est un instrument très utile à cet égard. Des pays comme la Grèce ont été critiqués à plusieurs reprises dans ce contexte, notamment en ce qui concerne les problèmes d'accès à une aide médicale élémentaire et au logement. La France a dû également faire face à une réclamation à propos de la non-extension de la protection sociale aux enfants migrants en situation irrégulière. Les enfants en situation de handicap devraient être intégrés au système éducatif ordinaire dans la mesure du possible. Certaines minorités ethniques, comme les enfants roms, sont dans des situations de très grande vulnérabilité dans de nombreux États membres. Les responsables politiques doivent entendre les souffrances des enfants défavorisés et œuvrer à la ratification et à la mise en œuvre de l'article 30 de la Charte (16 États parties sont concernés). Le manque d'action pourrait provoquer des mouvements sociaux.

M. Schennach s'interroge sur les conséquences des programmes de l'UE pour aider les enfants roms dans 10 États membres. Les progrès sur le terrain semblent lents et très difficiles dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine et la Bulgarie. Dans certaines zones, les populations roms sont persécutées et des murs sont érigés pour séparer les campements roms de la population locale. Il est également nécessaire de s'attaquer au problème de la mendicité forcée, qui implique souvent des réseaux de criminalité organisée, ainsi qu'au problème des mariages précoces ou forcés.

Mme Chemla confirme que la Bulgarie doit faire face à de multiples problèmes et qu'à chaque cycle de rapports, les mêmes problèmes de non-conformité à la Charte persistent. La situation est similaire en Bosnie-Herzégovine. Les États membres doivent en principe être capables de résoudre ce problème spécifique sans aucune aide extérieure. L'évaluation du CEDS se limite malheureusement aux informations fournies par les États, qui ont tendance à ne pas signaler ce type de problèmes. C'est pourquoi la procédure de réclamations collectives est particulièrement importante ; elle est essentiellement alimentée par des réclamations déposées par les ONGs.

M. Schennach déplore également le problème des stérilisations forcées de femmes roms en République tchèque, une pratique dénoncée dans le rapport récent de la commission de suivi de l'APCE.

M. Tsioukas demande des informations sur les étapes de la mise en œuvre des décisions rendues en vertu de la procédure de réclamations collectives.

Mme Chemla explique que l'exécution des décisions est surveillée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et implique les États membres concernés, qui sont obligés de répondre et de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation, le cas échéant. Certes, le CEDS émet des avis juridiques, mais il ne peut pas pour autant contraindre les États à les exécuter. Le rôle des ONGs et des syndicats locaux est crucial pour exercer des pressions sur les gouvernements et parlements nationaux.

M. Malinowski aborde ensuite les idées en faveur d'une action parlementaire pour faire écho à l'accent mis par Mme Maury Pasquier, Présidente de l'APCE, sur le rôle des parlements en tant que garants des droits. Laisser la pauvreté se développer n'est pas une façon de faire un usage efficace des ressources publiques ; des éléments convaincants révèlent qu'investir pour lutter contre la pauvreté fait naître de réels bénéfices en termes d'amélioration de la santé et dégage des économies correspondantes pour les budgets publics. La pauvreté en tant que telle interfère dans l'exercice de nombreux droits, et même du droit à la vie : la pauvreté tue à petit feu, elle entrave l'accès à l'éducation, au logement et à l'hygiène de base, et les enfants souffrent d'être ostracisés par leurs pairs à l'école. Les mariages forcés aboutissent souvent à un décrochage scolaire précoce et menacent le développement des enfants concernés en annihilant les bénéfices sociaux de la scolarisation et de l'interaction avec d'autres enfants. Il existe un certain aveuglement politique dans de nombreux États à propos de la pauvreté des enfants.

L'APCE pourrait rendre cette cause plus visible et obliger les États à rendre des comptes en les « montrant du doigt ». Elle devrait inciter les États à ratifier les articles 30 et 31 de la Charte et à veiller à ce que les Constitutions nationales garantissent la couverture des droits élémentaires énumérés dans ces articles. Les droits nécessitent également que des lois pertinentes soient élaborées et que des ressources et services adéquats soient mis en place. Il est plus important de protéger les enfants que de construire des routes. La récente Conférence sur les droits de l'enfant a exhorté les États à adopter de façon effective la procédure de réclamations collectives, à accroître la visibilité des besoins des enfants, à faire des engagements de la Charte un outil de bonne gouvernance et à changer de discours pour rendre obligatoire la lutte contre la pauvreté des enfants. Les droits devraient être transformés en mécanismes exécutoires « gagnant-gagnant » afin de combattre les menaces pour la démocratie qui découlent des violations massives des droits sociaux : des droits fondamentaux supposent des obligations fondamentales.

M. Tsioukas met en avant le contenu du rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE qui fait de la pauvreté des enfants un problème de droits fondamentaux. Les messages clés renvoient à la responsabilité des États membres découlant de l'adoption du Socle européen des droits sociaux en 2017. La situation de la pauvreté et les tendances en la matière sont très disparates entre les différents États membres. Des problèmes sont très nettement visibles en Bulgarie, en Grèce, en Roumanie, en Lituanie et dans plusieurs autres pays. Le fait d'avoir des origines roms ou d'être issu de l'immigration sont des éléments déterminants conduisant à la pauvreté, la plupart du temps associés à un manque de nourriture et à l'absence d'un logement décent. Les mesures de lutte contre la pauvreté devraient être une obligation légale fondée sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE. À l'avenir, les mécanismes de financement de l'UE devront être plus étroitement liés aux engagements en vue de respecter ces dispositions et obligations de la Charte, en plus de la Charte sociale européenne et de ses Protocoles, ainsi que de plusieurs outils juridiques des Nations Unies. Une proposition de garantie pour l'enfance a également été déposée afin d'assurer une alimentation correcte, un logement, une prise en charge des enfants, des soins de santé et une éducation pour tous les enfants. En dépit de tous ces efforts, il faut encore renforcer le cadre social dans l'UE. La Cour européenne de justice devrait faire plus systématiquement référence à la Charte sociale européenne. En outre, l'UE elle-même devrait ouvrir des discussions pour adhérer à la Charte.

Le Parlement européen étudie la proposition d'une garantie pour l'enfance mais l'accueil de cette initiative par la Commission européenne a été très réservé. Cependant, la Commission actuelle l'envisage de manière plus favorable. Enfin, la Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été adoptée l'été dernier. En conclusion, les responsables politiques devraient se mobiliser pour créer les conditions permettant de lutter contre la pauvreté des enfants, de développer un tableau de bord social et de conditionner plus étroitement l'accès à un financement de l'UE à la lutte contre la pauvreté des enfants.

Suite à la question de **M. Schennach** sur le financement de la lutte contre la pauvreté par l'UE, **M. Tsioukas** se réfère à la proposition du Parlement européen d'affecter environ 6 milliards d'euros à la lutte contre la pauvreté. **M. Schennach** fait alors remarquer que, dans le cas de la Grèce, la contribution de l'UE en soutien aux réfugiés n'a pas bien fonctionné parce que le pays n'était pas en mesure d'ajouter sa part en tant que cofinanceur. **M. Tsioukas** reconnaît que les discussions budgétaires sont très sensibles, notamment à la lumière du Brexit. Toutefois, les ressources budgétaires pour la protection des enfants sont considérées

comme essentielles. L'Allemagne donne quelques signaux positifs de soutien déterminé en faveur de la garantie pour l'enfance.

7. Le rôle des parlements dans la mise en place d'un filet de sécurité pour les enfants issus de milieux vulnérables (tels que les enfants migrants et réfugiés, les enfants handicapés, les enfants roms etc.)

Les deux sous-commissions **tiennent** une audition publique avec la participation de :

- ✓ M. Philip Ishola, Directeur exécutif de Love146 UK, une ONG caritative chargée de l'accompagnement des survivants de la traite des enfants (Royaume-Uni)
- ✓ Mme Kalliopi Gkliva, Chef de projet du Programme de secours d'urgence pour les réfugiés, SOS villages d'enfants (Grèce)
- ✓ Mme Chrisoula Arcoudis, Division Roms et gens du voyage, Conseil de l'Europe

Au début de l'audition, **la Présidente** rappelle la Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Celle-ci définit un cadre d'action au niveau national, notamment par le biais des parlements. Des exemplaires de cette Recommandation sont disponibles dans la salle.

M. Ishola, représentant l'organisation caritative britannique Love146 UK, parle de la défense des intérêts des enfants ayant survécu à la traite. Il apprécie le travail du Conseil de l'Europe dans ce domaine et souligne le caractère fondamental des droits et besoins humanitaires des enfants. Love 146 propose des hébergements spécialisés et apporte de l'aide aux enfants victimes de la traite au Royaume-Uni. Cette action est liée aux politiques visant à lutter contre l'exploitation des enfants et elle est confrontée à des difficultés en raison de la politique migratoire nationale très restrictive. Malheureusement, l'idéal européen des droits fondamentaux pour tous se heurte de plus en plus à des discours politiques contraires dans un certain nombre de pays, y compris la Hongrie et la France. Il faut un nouveau modèle européen, avec une approche fondée sur les droits qui soutienne les mesures prises. Les États ayant des points de vue similaires devraient agir comme une figure phare pour les autres et défendre ce en quoi ils croient en se fondant sur des valeurs partagées. Les outils juridiques mis à la disposition des États membres doivent être regroupés en une vision stratégique unique pour encourager une action menée par des États se fondant sur les droits dans un même esprit.

Mme Chemla ajoute que le CEDS a adopté à diverses reprises une position différente de celle de la Cour européenne de justice, qui reflétait les valeurs fondatrices de coopération économique de l'UE. Le CEDS a estimé que les droits humanitaires et sociaux ne pouvaient être soumis à des intérêts économiques. Le défi à relever est de réunir ces deux visions de l'Europe.

M. Ishola reconnaît que les positions de la Grèce et de la Turquie sur plusieurs questions sont contraires à l'approche fondée sur les droits. Les leaders nationaux devraient discuter des problèmes dans le contexte à la fois du Conseil de l'Europe et de l'UE afin de prendre fait et cause pour une vision humanitaire de l'ordre européen. L'action des principaux États membres devrait faire boule de neige.

M. Malinowski apprécie cet échange provoquant une réflexion et déplore les tendances ayant conduit à la déconstruction du travail du Conseil de l'Europe sur la cohésion sociale et les droits sociaux au cours de la dernière décennie. Heureusement, un certain nombre d'États membres défendent les valeurs sociales et la survie de la Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS). Il faut espérer que le Comité des Ministres adoptera une déclaration forte sur la pauvreté des enfants avant la fin de l'année. Le discours dominant devrait être revu afin de promouvoir un nouveau contrat social adapté aux besoins du XXI^e siècle. L'action visant à renforcer les droits sociaux devra être un antidote à la traite des êtres humains et aux situations sociales extrêmes.

Mme Gkliva parle de son travail sur le terrain en Grèce pour aider les enfants ayant subi de multiples drames et traumatismes psychologiques. Elle a participé au soutien apporté à environ 300 enfants pour qu'ils reconstruisent leur vie en rapprochant des familles locales et des familles de migrants. De toute évidence, ces enfants font preuve d'une très grande méfiance car ils ont perdu une grande partie de leur confiance en eux au cours des épreuves qu'ils ont traversées. Il n'a pas été facile de surmonter les obstacles bureaucratiques, mais les initiatives locales ont permis de leur apporter un soutien familial crucial et de garantir leur intégration dans le système général de prise en charge pour tous les enfants. Les responsables politiques devraient s'engager davantage en faveur de la prise en charge des enfants d'origine immigrée.

Mme Arcoudis se félicite de l'initiative de l'Assemblée visant à mettre l'accent sur les plus vulnérables : la pauvreté est paralysante et touche très durement les enfants roms. Il y a environ 10 à 12 millions de Roms

dans les États membres du Conseil de l'Europe qui sont touchés de manière disproportionnée par une discrimination à grande échelle, une marginalisation et une transmission intergénérationnelle de l'extrême pauvreté, notamment en Turquie et en Grèce. Les enfants de moins de six ans souffrent tout particulièrement de la faim due à la pauvreté, de l'isolement et de la violence familiale, ainsi que des mauvaises conditions de logement et du manque d'accès aux services publics essentiels. La malnutrition systématique conduit inévitablement à une mauvaise santé de ces enfants pour le restant de leur vie. En raison d'une ségrégation à l'école et d'un manque général de structures d'éducation préscolaire pour accueillir les enfants roms, ces derniers courent un grand risque d'être victimes de la traite des êtres humains, notamment à des fins de travail forcé et d'exploitation. Malheureusement, les enfants roms disparaissent souvent des statistiques officielles. C'est une insulte à l'idéal de l'Europe que les enfants roms soient parmi les plus pauvres du monde : environ 5,5 millions d'enfants roms vivent dans des conditions horribles en Europe – exclus de toute prise en charge de base et de l'accès à la dignité humaine et à leurs droits. À la suite d'une question de **M. Ishola, Mme Arcoudis** explique que les enfants roms sont la plus grande communauté ethnique marginalisée dans les pays européens, victimes d'une discrimination qui entrave les efforts visant à briser le cycle de l'extrême pauvreté. L'accès à l'éducation est crucial pour éradiquer la pauvreté.

La Présidente remercie chaleureusement tous les participants d'avoir partagé leurs expériences et leurs idées sur les façons de surmonter la pauvreté des enfants. Les sous-commissions compétentes de l'Assemblée envisageront les mesures à prendre dans ce domaine en tant que priorités absolues. Dans ce contexte, **la Présidente** rappelle que la commission des questions sociales a récemment lancé une proposition de résolution sur « Les inégalités en Europe : rétablir la confiance sociale en renforçant les droits sociaux », qui fournira l'occasion d'envisager de nouvelles propositions politiques – également en ce qui concerne les droits des enfants à la protection contre la misère.

8. Questions diverses

Aucun autre point n'a été soulevé.

9. Dates et lieux des prochaines réunions

Les membres **prennent note** des prochaines réunions :

Sous-commission sur les enfants

- Première partie de session 2020 de l'Assemblée, 27-31 janvier 2020, Strasbourg (*date à confirmer*)

Sous-commission sur la Charte sociale européenne

- Première partie de session 2020 de l'Assemblée, 27-31 janvier 2020, Strasbourg (*date à confirmer*)

Liste des décisions

- **Préparer l'Europe de demain : Renforcer les droits de l'enfant pour un continent à l'épreuve de l'avenir – suivi parlementaire de la Conférence pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)** : a tenu une table ronde avec la participation de Mme Jennifer De Temmerman, membre de la Commission des questions sociales, de la santé et de du développement durable ;
- **Le pouvoir de l'action parlementaire : promouvoir une participation des enfants significative et durable aux travaux des parlements nationaux et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** (Rapporteuse : Baroness Doreen E. Massey, Royaume-Uni, SOC) : a tenu une table ronde avec la participation de :
 - ✓ Mme Cath Larkins, Présidente du groupe de référence en matière de participation d'enfants à Eurochild (Royaume-Uni)
 - ✓ Mme Zsuzsanna Rutai, Consultante pour les droits de l'enfant
 - ✓ Enfants représentant les associations Eurochild et Themis
- **L'action parlementaire en vue de renforcer le pouvoir d'action des enfants afin de stopper la violence sexuelle** : a tenu une audition, organisée en tant que contribution de l'Assemblée parlementaire à la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), avec la participation de :
 - ✓ M. Mikaël Poutiers, Secrétaire du Comité de Lanzarote, Division des Droits des Enfants du Conseil de l'Europe
 - ✓ Mme Cath Larkins, Présidente du groupe de référence en matière de participation d'enfants à Eurochild (Royaume-Uni)
 - ✓ Mme Josiane Bigot, Présidente de l'association Themis (France) pour l'accès au droit des enfants et des jeunes
 - ✓ M. Olivier Egelé, Président de l'association Stop aux violences sexuelles Alsace (France)
- **Un quart des enfants risquent l'exclusion sociale en Europe – les parlements en font-ils suffisamment pour les protéger ?** : a tenu une audition avec la participation de :
 - ✓ Mme Eliane Chemla, Rapporteuse générale du Comité européen des droits sociaux (CEDS)
 - ✓ M. Jan Malinowski, Chef du Service de la Charte sociale européenne au Conseil de l'Europe
 - ✓ M. Grigorios Tsioukas, Expert national détaché, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
- **Le rôle des parlements dans la mise en place d'un filet de sécurité pour les enfants issus de milieux vulnérables (tels que les enfants migrants et réfugiés, les enfants handicapés, les enfants roms)** : a tenu une audition avec la participation de :
 - ✓ M. Philip Ishola, Directeur exécutif de Love146 UK, une ONG caritative chargée de l'accompagnement des survivants de la traite des enfants (Royaume-Uni)
 - ✓ Mme Kalliopi Gkliva, Chef de projet du Programme de secours d'urgence pour les réfugiés, SOS villages d'enfants (Grèce)
 - ✓ Mme Chrisoula Arcoudis, Equipe Roms et gens du voyage du Conseil de l'Europe

Sub-Committee on Children
Sous-commission sur les enfants
Presence list / Liste de présence
 (27 seats / 27 sièges) 14.11.2019

Chairperson / Présidente :

Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus / Chypre

Vice-Chairperson / Vice-Présidente :

Ms Irina PRUIDZE Georgia / Géorgie

Members / Membres**Alternates / Remplaçant(e)s**

1.	Mr	Mikayel MELKUMYAN	Armenia / Arménie		ZZ...
2.	Ms	Ganira PASHAYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms	Sevinj FATALIYEVA
3.	Ms	Stella KYRIAKIDES	Cyprus / Chypre	Ms	Christiana EROTOKRITOU
4.	Ms	Alena GAJDŮŠKOVÁ	Czech Republic / République Tchèque		ZZ...
5.	Ms	Tarja FILATOV	Finland / Finlande		ZZ...
6.	Mme	Martine WONNER	France		ZZ...
7.	Ms	Irina PRUIDZE	Georgia / Géorgie		ZZ...
8.	Mr	Ulrich OEHME	Germany / Allemagne	Mr	Matern VON MARSCHALL
9.	Ms	Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Mr	Kyriakos VELOPOULOS
10.	Mr	Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande		ZZ...
11.	Mr	Gianluca PERILLI	Italy /Italie	Mr	Manuel VESCOVI
12.	Mme	Françoise HETTO- GAASCH	Luxembourg		ZZ...
13.	Ms	Reina DE BRUIJN- WEZEMAN	Netherlands / Pays-Bas		ZZ...
14.	Ms	Margareta BUDNER	Poland / Pologne		ZZ...
15.	Mme	Edite ESTRELA	Portugal	M.	Luís LEITE RAMOS
16.	M.	Viorel Riceard BADEA	Romania / Roumanie	Mme	Cristina-Mădălina PRUNĂ
17.	Ms	Carmen LEYTE	Spain / Espagne		ZZ...
18.	Ms	Carina OHLSSON	Sweden / Suède		ZZ...
19.	M.	Jean-Pierre GRIN	Switzerland / Suisse	M.	Pierre-Alain FRIDEZ
20.	Ms	Emine Nur GÜNAY	Turkey / Turquie		ZZ...
21.	Baroness	Doreen E. MASSEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord	Don TOUHIG

ex officio : **Mr Stefan SCHENNACH** (Chairperson, Austria, *Président, Autriche*)

Sub-Committee on the European Social Charter
Sous-commission sur la Charte sociale européenne

Presence list / Liste de présence
(27 seats / 27 sièges) **14.11.2019**

Chairperson / Président : ZZ...

Vice-Chairperson / Vice-Président(e) : Mr Andrej HUNKO, Germany / Allemagne

Members / Membres

Alternates / Remplaçant(e)s

1.	M.	Pere LÓPEZ	Andorra / Andorre		ZZ...
2.	Mr	Mikayel MELKUMYAN	Armenia / Arménie		ZZ...
3.	Ms	Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan		ZZ...
4.	Mr	Nagif HAMZAYEV	Azerbaijan / Azerbaïdjan		ZZ...
5.	Mme	Jennifer DE TEMMERMAN	France		ZZ...
6.	Mr	Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Mr	Josef RIEF
7.	Ms	Nina KASIMATI	Greece / Grèce		ZZ...
8.	Mr	Thomas PRINGLE	Ireland / Irlande		ZZ...
9.	Ms	Barbara GUIDOLIN	Italy / Italie		ZZ...
10.	M.	Marc SPAUTZ	Luxembourg		ZZ...
11.	M.	Viorel Riceard BADEA	Romania / Roumanie	Mr	Valeriu Andrei STERIU
12.	Mr	Sergey KALASHNIKOV	Russian Federation / Fédération de Russie		ZZ...
13.	Ms	Carina OHLSSON	Sweden / Suède		ZZ...
14.	M.	Jean-Pierre GRIN	Switzerland / Suisse	M.	Filippo LOMBARDI
15.	Ms	Selin SAYEK BÖKE	Turkey / Turquie		ZZ...
16.	Mr	Conor McGINN	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr	Steve DOUBLE

ex officio : **Mr Stefan SCHENNACH** (Chairperson, Austria, *Président, Autriche*)

ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS

Ms / *Mme* Josiane BIGOT, Association Themis, France

Mr / *M.* Olivier EGELE, Association « Stop aux violences sexuelles Alsace », France

Ms / *Mme* Eliane CHEMLA, Comité européen des droits sociaux (CEDS), France

Mr / *M.* Grigorios TSIOUKAS, EU Fundamental Rights Agency (FRA), Austria / *Autriche*

Mr / *M.* Philip ISHOLA, Love146, United Kingdom / *Royaume-Uni*

Ms / *Mme* Kalliopi GKLIVA, SOS Children's Villages, Greece / *Grèce*

Ms / *Mme* Bénédicte COLIN, FAFCE, France

Ms / *Mme* Zsuzsanna RUTAI, Children's Rights Consultant

Ms / *Mme* Estelle LOZACHMEUR, Attachée parlementaire de Mme WONNER, France

Ms / *Mme* Hélène CLERC, Assistante de Mme DE TEMMERMAN, France

Ms / *Mme* Alice HAGGER-VAUGHAN, Eurochild

Ms / *Mme* Andrea WITT, Eurochild

Ms / *Mme* Sabine JONES, Child Potential, France

Mr / *M.* Fernando MORALES DE LA CRUZ, Journalist

CHILDREN GROUP 1 – GROUPE D'ENFANTS 1 (Eurochild)

Andre MICALEFF, Malta / Malte

Andrea RAJICIC, Serbia / Serbie

CHILDREN GROUP 2 – GROUPE D'ENFANTS 2 (Themis)

June JEDELE, France

Naïl MANIANI, France

ACCOMPANYING ADULTS AND SPEAKERS / ACCOMPAGNATEURS ET INTERVENANTS

Ms / *Mme* Cath LARKINS, Eurochild, United Kingdom / *Royaume-Uni*

Mr / *M.* Thomas KAYBAKI, Association Themis, France

COUNCIL OF EUROPE STAFF / PERSONNEL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr / *M.* Jan MALINOWSKI, Head of Department of the European Social Charter / *Chef du Service de la Charte sociale européenne*

Ms / *Mme* Chrisoula ARCOUDIS, Roma and Travellers Division / *Division Roms et gens du voyage*

Mr / *M.* Mikaël POUTIERS, Secretary to the Lanzarote Committee – Children's rights Division / *Secrétaire du Comité de Lanzarote – Division des Droits de l'enfant*

Ms / *Mme* Zaruhi GASPARYAN, Events & Public Relations Section – European Directorate for the Quality of Medicines & HealthCare / *Section Évènements et Relations Publiques – Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé*

Ms / *Mme* Odeta BIANKU, European Social Charter / *Charte sociale européenne - DG I*

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms / *Mme* Tanja KLEINSORGE Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*

Ms / *Mme* Aiste RAMANAUSKAITE Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / *Mme* Yulia PERERVA..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / *Mme* Bogdana BUZARNESCU..... Principal Assistant / *Assistante principale*

Ms / *Mme* Melissa CHARBONNEL..... Assistant / *Assistante*

Ms / *Mme* Françoise SCHIR Assistant / *Assistante*